

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2015/04/03/2015022129/justel>

Dossier numéro : 2015-04-03/15

Titre

3 AVRIL 2015. - Arrêté royal portant approbation du règlement d'ordre intérieur du Conseil technique pharmaceutique, institué auprès du Service des soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 23-04-2015 page : 23115

Entrée en vigueur : 23-04-2015

Table des matières

Art. 1-4

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le règlement d'ordre intérieur du Conseil technique pharmaceutique joint en annexe est approuvé.

[Art. 2](#). L'arrêté du royal 11 avril 1994 portant approbation du règlement d'ordre intérieur du Conseil technique pharmaceutique, institué auprès du Service des soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité est abrogé.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge

[Art. 4](#). Le ministre qui a les Affaires sociales dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Règlement d'ordre intérieur du Conseil technique pharmaceutique, institué auprès du Service des soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité
(Pour le règlement d'ordre intérieur, voir : 2014-09-08/11)